

"A3M"
Société par Actions Simplifiée au capital de 180 626,00 €
Siège social : 34 Chemin du Pas – Parc d'Activités la Romazière
CHALLANS (Vendée)
983 625 989 RCS LA ROCHE SUR YON

*

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**DECISION ORDINAIRE ANNUELLE
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
du 29 avril 2025**

*

1) Texte de la résolution d'affectation du résultat soumis à l'assemblée : troisième résolution :

L'Actionnaire Unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, s'élevant à	104 568,43 €
• à la réserve légale, dans la limite du dixième du capital social, soit.....	18 062,60 €
• aux actions, distribution d'un dividende global de	30 000,00 €
pour l'ensemble des 180 626 actions composant le capital social	=====
• au poste "Autres réserves", le solde, soit	56 505,83 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'actionnaire unique constate que le rapport du président mentionne que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution, s'agissant du premier exercice clos par celle-ci.

2) Texte de la résolution d'affectation du résultat voté par l'assemblée : troisième résolution :

L'Actionnaire Unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, s'élevant à	104 568,43 €
• à la réserve légale, dans la limite du dixième du capital social, soit.....	18 062,60 €
• aux actions, distribution d'un dividende global de	30 000,00 €
pour l'ensemble des 180 626 actions composant le capital social	=====
• au poste "Autres réserves", le solde, soit	56 505,83 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'actionnaire unique constate que le rapport du président mentionne que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution, s'agissant du premier exercice clos par celle-ci.

* * *

**Certifié conforme
Le Président**



SAS A3M

34 Chemin du Pas

85300 CHALLANS

Exercice clos le : 31 décembre 2024

APE : 6420Z

SIRET : 98362598900014

**Certifié conforme
Le Président**



AIRBEE CONSEIL

74 impasse des Marions - 85600 Montaigu Vendée

Société d'expertise comptable inscrite à l'Ordre Régional des Experts-Comptables de la Région Pays de la Loire.

N°Siret: 88027012900021 / E-mail: contact@airbee-conseil.fr

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A3M

Du 05/02/2024 au 31/12/2024

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Autres engagements donnés	142 510

COMMENTAIRE

Principes généraux :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Faits caractéristiques de l'exercice :

La société ayant été créée le 05 février 2024, il n'y a pas d'exercice à comparer.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SAS A3M		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		34 Chemin du Pas		85300 CHALLANS	
SIRET		9 8 3 6 2 5 9 8 9 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		11		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial * Autres *		010	012
				014	016
	Immobilisations corporelles *			028	030
	Immobilisations financières * (1)			040	042
	Total I (5)			044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052
		Marchandises *		060	062
		Avances et acomptes versés sur commandes		064	066
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres* (3)		068	070
				072	074
	Valeurs mobilières de placement			080	082
	Disponibilités			084	086
	Charges constatées d'avance *			092	094
	Total II			096	098
	Total général (I + II)			110	112
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	180 626
	Ecarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves ()	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131		132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	104 568
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	491
Total I			142	285 685	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	146 413
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	637
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169 10 358)		172	40 059
	Comptes courants d'associés			173	1 587
	Autres dettes			175	12 624
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	201 320	
Total général (I + II + III)				180	487 005
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	121 373
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	346 275
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A3M

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210						
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214					
			services *			217		218					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	124 283					
	Production immobilisée*						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	124 284				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stocks (marchandises)*						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240						
	Autres charges externes* :	(	dont crédit-bail :	- mobilier :	- immobilier :	)	242	6 629					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(	dont CFE et CVAE *			)	244	369					
	Rémunérations du personnel*						250	39 615					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	10 914					
	Dotations aux amortissements*	(	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			)	254						
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)								264	57 528				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	66 756				
Produits financiers (III)				280	56 300		Charges financières (V)	294	6 101				
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300	491				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)				348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	11 896				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								310	104 568				
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	104 568	314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316							
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles*					322							
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	11 896					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987			342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989								
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344								
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	BUD (44 sexdecies)	992											
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	53 485			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641							
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	62 979	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356					
	Déficits antérieurs reportables : *											360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	62 979	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A3M										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ																				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400				402				404				406					
		Autres		410				412				414				416					
Immobilisations corporelles		Terrains		420				422				424				426					
		Constructions		430				432				434				436					
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440				442				444				446					
		Installations générales agencements, aménagements divers		450				452				454				456					
		Matériel de transport		460				462				464				466					
		Autres immobilisations corporelles		470				472				474				476					
Immobilisations financières				480				482		346 275		484				486		346 275			
TOTAL				490				492		346 275		494				496		346 275			
II		AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial						495				497				498				499			
Autres immobilisations incorporelles						500				502				504				506			
Immobilisations corporelles		Terrains				510				512				514				516			
		Constructions				520				522				524				526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels				530				532				534				536			
		Installations générales, agencements, aménagements divers				540				542				544				546			
		Matériel de transport				550				552				554				556			
		Autres immobilisations corporelles				560				562				564				566			
TOTAL						570				572				574				576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé				1		2		3		4		5									
				6		7		8		9		10									
Immobilisation		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values											
		①		②		③		④		Court terme *		Long terme									
										⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧					
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL		578		580		582		584		586		588		590		592		594		596	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾						579		Régularisations		590		583		594		595					
TOTAL						596		585		597		598		599		600					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A3M

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	491	604		606	491
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	491	684		686	491

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres Immob. incorp	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques mat. et outillage	730		735
Inst. générales agencements amén. div.	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

III	DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	15 640
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1 072
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.